

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2024

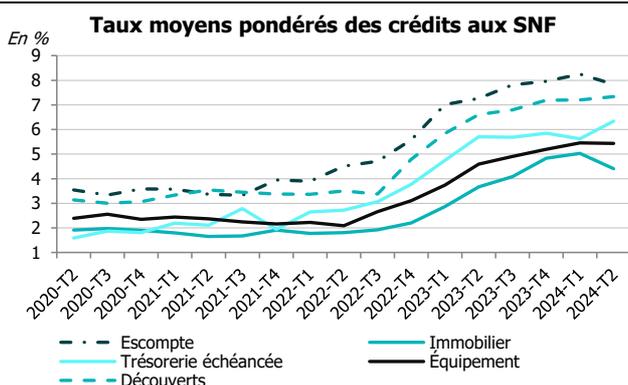
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 2^e TRIMESTRE 2024

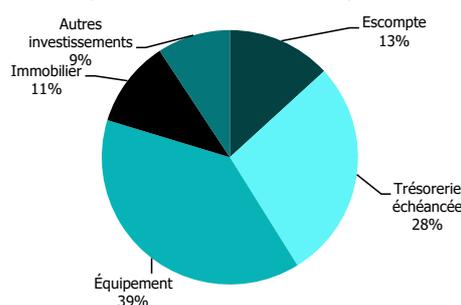
LES TAUX DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AMORCENT UNE BAISSSE

- Le taux moyen des **crédits d'équipement** (5,44 %) baisse pour la première fois depuis sept trimestres (-2 pdb sur trois mois, après +26 pdb au 1^{er} trimestre). Les taux moyens régressent également en France entière et en Polynésie française (-23 pdb et -20 pdb) et s'établissent respectivement à 4,46 % et 3,80 %.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** (4,41 %) recule significativement (-62 pdb). La baisse est de même ampleur en Polynésie française (-60 pdb à 3,74 %) mais moindre pour la France entière (-18 pdb sur 3 mois à 4,27 %). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 14 ans en Nouvelle-Calédonie au 2^e trimestre.
- Le taux moyen des **découverts** est en hausse à 7,34 % (+14 pdb sur le trimestre). Il augmente également en Polynésie française (+11 pdb à 6,05 %) mais recule en France entière (-21 pdb à 6,43 %).
- Enfin, le taux moyen de **trésorerie échéancée** augmente également et s'établit à 6,34 % au 2^e trimestre 2024 (+72 pdb sur trois mois). Le taux moyen augmente également en France entière (+17 pdb à 4,81 %). En revanche, il recule nettement en Polynésie française (-39 pdb à 4,71 %).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



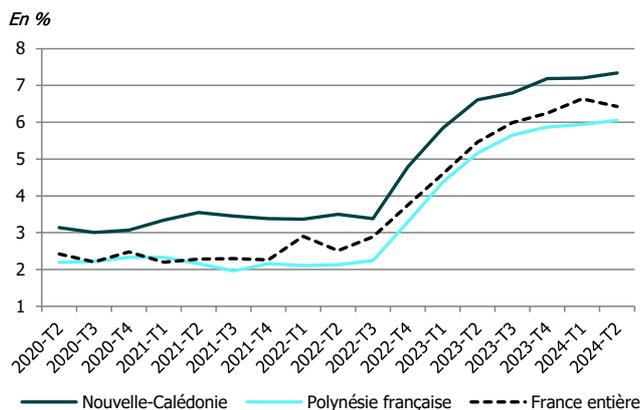
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2024		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2024		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	7,34	6,43	7,20	6,64	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	6,34	4,81	5,62	4,64	40	28	73	20	7,26	3,00
Équipement	5,44	4,46	5,46	4,69	133	109	91	78	6,04	4,37
Immobilier	4,41	4,27	5,03	4,45	163	197	100	91	-	-

Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

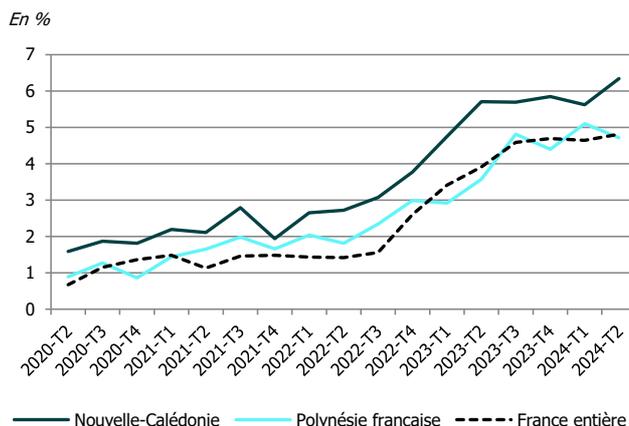
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



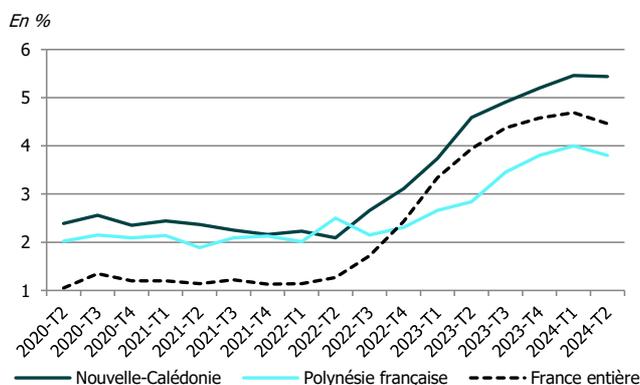
Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

Trésorerie échancée



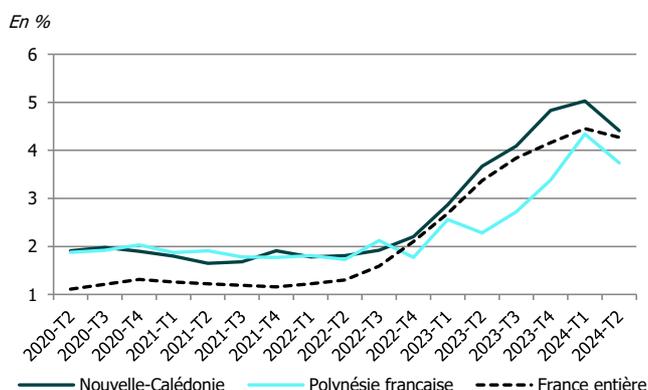
Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

Équipement



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

Immobilier



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 6 000 déclarations pour ce trimestre.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.